



« *Promouvoir les initiatives citoyennes au Sénégal et en Gambie* »

PISCCA 2017

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

Le PISCCA (Projet Innovant des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs) s'inscrit dans la continuité du Fonds Social de Développement, un instrument historique de la coopération française qui a permis durant vingt ans de soutenir la société civile sénégalaise dans des actions de lutte contre la pauvreté.

Ce nouveau programme PISCCA initié par l'Ambassade de France, « **Promouvoir les initiatives citoyennes au Sénégal et en Gambie** », permettra d'accompagner le processus de développement inclusif et durable au Sénégal et en Gambie en soutenant l'innovation citoyenne et la promotion de la transparence dans l'action publique.

I. Les objectifs du programme

L'objectif général du PISCCA « Initiatives Citoyennes au Sénégal et en Gambie » est **d'accompagner le développement des principes de redevabilité et de transparence dans l'action publique, de promotion des droits humains et de plaidoyer pour le climat.**

Il vise ainsi à concourir à une meilleure appropriation par les citoyens des mécanismes d'action publique, à un meilleur contrôle de la gestion publique et, in fine, une amélioration du système de gouvernance au Sénégal et en Gambie.

Les trois objectifs spécifiques sont de :

- a) contribuer à la construction et au renforcement des instruments de contrôle de l'action publique, afin de favoriser la reddition des comptes aux échelons continental, national et local ;
- b) renforcer les capacités des sociétés civiles et des médias sénégalais et gambiens en matière d'analyse, de recherche, de plaidoyer et de mobilisation ;
- c) sensibiliser les citoyens sur les enjeux relatifs à la gouvernance démocratique.

II. Les composantes du programme

Conformément aux objectifs déclinés au point I, le programme s'articule autour de trois composantes :

- Composante 1 : financement de projets participant à la construction et/ou au renforcement d'instruments de contrôle de l'action publique
- Composante 2 : financement de projets de renforcement des capacités de la société civile et des médias
- Composante 3 : financement d'actions concourant à la sensibilisation des citoyens aux droits de l'Homme, à la transparence et au contrôle de l'action publique, aux enjeux du changement climatique.

Les porteurs de projets sont ainsi invités à **présenter un projet répondant à l'une de ces trois composantes**. Les projets pourront avoir lieu au Sénégal, en Gambie ou simultanément dans les deux pays.

Pour chacune des composantes, les projets présentés cibleront en particulier les thèmes suivants :

- redevabilité et transparence budgétaire,
- droits humains,
- droit à l'information,
- éducation civique et citoyenne,
- démocratie numérique (civic-tech),
- changement climatique,
- industries extractives,
- problématiques foncières,
- genre.

De manière transversale, **trois priorités stratégiques sont fortement encouragées dans la formulation des projets :**

- *couverture territoriale* : au regard de l'importance de renforcer la capacité d'intervention politique de la société civile et des médias sur l'ensemble du territoire dans un contexte de décentralisation affirmée, le PISCCA veillera à soutenir prioritairement le déploiement d'initiatives dans les régions ;
- *innovation numérique* : la mobilisation des TIC est vivement encouragée dans les projets présentés. Le potentiel des nouvelles technologies pour stimuler l'innovation démocratique n'est en effet plus à démontrer, et la vitalité du secteur doit permettre de contribuer, via ce PISCCA, à l'émergence de projets numériques innovants en matière de gouvernance citoyenne ;
- *approche genre* : conformément à l'objectif n°1 de la stratégie « Genre et Développement 2013 – 2017 » du Ministère français des Affaires Etrangères, l'égalité femme-homme constitue une dimension transversale à intégrer dans les projets. Seront ainsi encouragés non seulement les projets ciblant les femmes mais aussi et surtout les projets initiés par des femmes.

III. Le calendrier de l'Appel à projets

Le présent appel à projets est ouvert à compter du 3 juillet 2017.

La date limite de réponse au présent appel à projets est fixée au 11 août 2017 (inclus).

Les projets seront étudiés par un Comité de pilotage du dispositif, qui se tiendra le 29 août 2017. Les projets retenus pourront ainsi être lancés à partir du mois de septembre 2017.

Un nouvel appel à projets sera lancé au titre de l'année 2018.

IV. Les critères d'éligibilité

Qui peut présenter un dossier ?

Le projet est ouvert aux organisations suivantes :

- organisations à but non lucratif (ONG, associations, syndicats, etc.), légalement reconnues, de droit local et opérationnelles depuis plus de 12 mois ;
- institutions de contrôle et instituts de recherche.

Quelle est la durée maximum des projets ?

Les projets pourront se dérouler sur une durée maximale de douze (12) mois.

Où les projets doivent-ils se dérouler ?

Les projets retenus devront se dérouler dans un des deux pays concernés par cet appel à projets (Sénégal ou Gambie). Les projets qui se déroulent simultanément sur les deux pays sont également éligibles.

Les projets qui permettront le déploiement d'initiatives dans les régions seront privilégiés.

Quelles sont les dépenses éligibles ?

Les actions éligibles dans le cadre des projets soumis sont :

- *pour la composante 1* : développement d'applications web, appui à des institutions de contrôle, mise en place ou développement d'observatoire(s), équipements dès lors qu'ils sont directement reliés aux actions à mettre en œuvre ;
- *pour la composante 2* : formations, missions d'échange de pratiques, séminaires, travaux de recherches et études ;
- *pour la composante 3* : organisation de cycles de conférences, débats, œuvres documentaires (films, expositions, ...).

Les dépenses de personnel ne seront en aucun cas éligibles.

V. Le montant du soutien financier de l'Ambassade de France

Dans le cadre du présent appel à projets, **le montant de la subvention qui pourra être accordée par l'Ambassade de France pour chaque projet sera compris entre 10.000€** (soit 6.559.570 Fcfa / 514.823 dalasis) **et 30.000€** (soit 19.678.710 Fcfa / 1.546.289 dalasis).

Le financement de l'Ambassade de France **ne pourra pas dépasser 90% du montant total du projet.**

La participation effective du porteur de projet devra ainsi représenter **au minimum 10% du montant total du projet.** Cette participation devra être mobilisée sous forme de contribution financière, les demandes de valorisation ne seront pas acceptées.

Afin de favoriser une approche partenariale et concertée, les projets mobilisant une contrepartie d'autres partenaires financiers seront éligibles et encouragés. Ces cofinancements éventuels ne pourront dans tous les cas pas se substituer à la participation minimale de 10% des porteurs de projet.

VI. Les modalités de pilotage et de sélection

L'Ambassade de France a mis en place un comité de pilotage et de sélection afin d'évaluer les projets présentés dans le cadre de cet appel à projets, d'émettre un avis sur ceux-ci et de veiller au bon déroulement du programme. Ce Comité est composé, outre l'Ambassade de France, de personnalités issues de la société civile et de représentants des partenaires techniques et financiers les plus actifs en matière de bonne gouvernance.

Le Comité se prononcera notamment sur la pertinence et sur les modalités de mise en œuvre des projets proposés.

Les principaux critères qui seront déterminants pour la sélection des projets sont :

- *le respect des lignes directrices* (thème, montant du financement demandé, montant de la contribution, éligibilité des activités proposées) ;
- *le caractère innovant* du projet ;
- *son impact* attendu ;
- *sa capacité à faire levier* et à permettre une démultiplication sur d'autres territoires.

VII. Procédure de dépôt des dossiers

Les porteurs de projet intéressés par le présent appel à projets sont invités à **remplir le formulaire de demande de financement** prévu à cet effet (<http://polecng.sn> > rubrique « Société Civile » > Appel à projets).

Le formulaire devra être transmis par email au plus tard le 11 août 2017 (inclus), à l'adresse suivante : pole.cng@gmail.com.

Outre le formulaire de demande de financement, **les pièces administratives suivantes devront également être fournies** en version électronique :

Pour les organisations à but non lucratif :

- acte de création (récépissé)
- statuts
- composition du bureau
- procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- rapports financiers des trois dernières années (2014, 2015, 2016), a minima de la dernière année pour les organisations ne justifiant que d'un an d'existence
- courrier d'engagement à mobiliser le montant de la contrepartie financière
- courrier de demande de subvention adressé à l'Ambassade de France
- *le cas échéant*, la copie des conventions de partenariats ou engagements écrits des autres partenaires techniques et financiers.

Pour les institutions de contrôle et les instituts de recherche

- rapport d'activités de l'année précédente
- courrier d'engagement à mobiliser le montant de la contrepartie financière au projet
- courrier de demande de subvention adressé à M. le Conseiller de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France
- le cas échéant, la copie des conventions de partenariats ou engagements écrits des autres partenaires techniques et financiers

<p>ATTENTION : les dossiers n'incluant pas la totalité des pièces justificatives demandées ne seront pas étudiés et ne seront pas présentés à la commission.</p>

Le Pôle de la Coopération Non Gouvernementale (CNG) de l'Ambassade de France se tient à la disposition de tous les porteurs de projets pour les accompagner dans la rédaction de leur projet.

VIII. Modalités de versement de la subvention

Chaque projet fera l'objet d'une convention de financement entre l'Ambassade de France et le bénéficiaire.

La subvention sera fractionnée en deux tranches. Les conditions de décaissement de la subvention seront précisées dans la convention de financement du projet. Le décaissement s'effectuera selon le découpage suivant :

- une première tranche de 80% du montant total de la subvention sera versée à l'acceptation définitive du projet, après signature de la convention et mobilisation de la contribution du porteur de projet ;
- une deuxième tranche de 20% du montant de la subvention sera versée lorsqu'au moins 80% de la première tranche aura été justifiée et après validation du rapport technique et financier intermédiaire.

Les fonds mobilisés dans le cadre du projet seront placés dans un compte bancaire spécifiquement ouvert pour la réalisation dudit projet. Le Relevé d'Identité Bancaire de ce compte sera demandé au moment de la signature de la convention de financement.

IX. Contacts

Pour toutes questions sur le PISCCA 2017, les personnes et institutions intéressées peuvent prendre contact avec le Pôle de la Coopération Non Gouvernementale de l'Ambassade de France :

- Téléphone : (+221) 33.839.53.27
- Email : pole.cng@gmail.com / elise.marlet@diplomatie.gouv.fr
- Site web : <http://polecng.sn/>